

Rentrée 2022

Jeudi 1er septembre 2022 : journée réservée aux classes de SECONDE

08h30 – 16h30 : Accueil des classes de **SECONDE** par les professeurs principaux et les équipes pédagogiques de seconde.

Vendredi 2 septembre 2022

8H30 : Accueil des classes de **PREMIÈRE** et de **TERMINALE** par les professeurs référents et des élèves de **SECONDE** par les professeurs principaux.

10h30 : Emploi du temps normal pour tous.

ACCUEIL À L'INTERNAT

Mercredi 31 août 2022

17h00 : Accueil des élèves de SECONDE et de leurs parents.

Jeudi 1er septembre 2022

17h00 : accueil des collégiens et de leurs parents.

18h00 : accueil des élèves de PREMIÈRE et de TERMINALE.

RÉUNIONS AVEC LES PARENTS D'ÉLÈVES au lycée

- Pour les parents **des nouveaux élèves**, réunion avec l'équipe de direction du Lycée :
Le jeudi 08 septembre 2022 (horaire à préciser)

⇒ A l'issue de la réunion parents

- Réunion de rentrée de la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (F.C.P.E.)
- Réunion de rentrée du Groupement de Parents d'Elèves (G.P.E.) Lycée Sévigé

INFORMATION TRÈS IMPORTANTE

Nouveau dispositif régional de tarification des repas et des hébergements :

ATTENTION : Une inscription en ligne est indispensable sur bretagne.bzh/dansmonlycee pour accéder aux nouveaux tarifs.

Besoin d'aide pour vous inscrire contactez la région au 02 23 20 60 00.

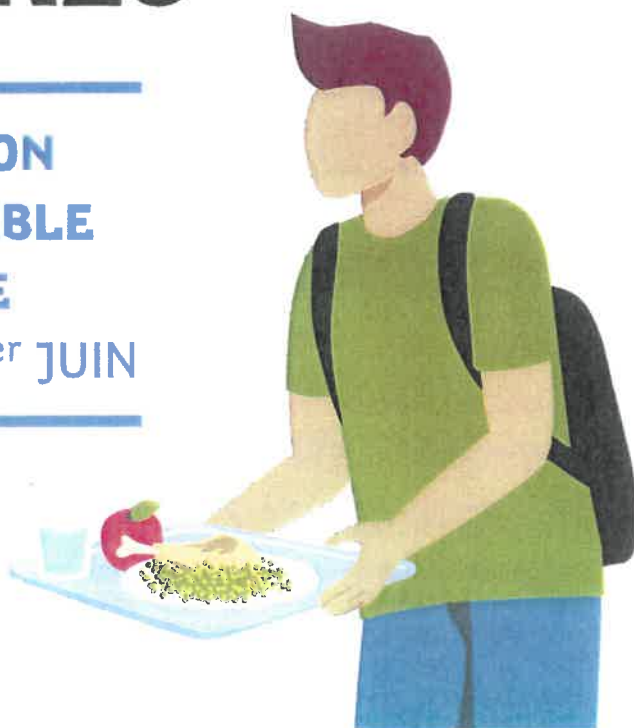


AVEC LA RÉGION,
DANS MON LYCÉE, JE SUIS...

bien accueilli·e
en forme

AVEC DES NOUVEAUX TARIFS **ACCESSIBLES ET SOLIDAIRES**

INSCRIPTION
INDISPENSABLE
EN LIGNE
À PARTIR DU 1^{er} JUIN



En 2022, pour plus de solidarité entre les lycées et les familles et pour favoriser le Bien-manger, la Région fait évoluer ses tarifs de restauration et d'hébergement.

DES TARIFS

- > **Calculés** selon vos ressources
- > **Harmonisés** entre les 115 lycées
- > **Solidaire**s entre les familles et entre les lycées publics bretons

QUI EST CONCERNÉ ?

Toutes les familles dont l'un des enfants est lycéen, apprenti ou étudiant dans un lycée public ou élève dans un établissement régional d'enseignement adapté (EREA) breton.

Il est indispensable de vous inscrire en ligne sur **bretagne.bzh/dansmonlycée** pour accéder aux nouveaux tarifs.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- > **55 000** élèves demi-pensionnaires sont servis dans les restaurants scolaires
- > **12 000** élèves sont accueillis dans les internats
- > **60 %** en moyenne du coût du repas est financé par la Région

Jusqu'alors, environ 600 tarifs cohabitaient sur le territoire. En 2022, la Région harmonise ses grilles et propose 6 tarifs simplifiés, accessibles et solidaires, dans tous les lycées publics bretons, pour une plus juste contribution des familles.

En prenant à sa charge 43 à 66 % du coût d'un repas selon le quotient familial, la Région propose un repas complet et équilibré à partir de 2,70 € aux familles.



Tarif journalier *restauration* lycéen·ne·s, étudiant·e·s et apprenti·e·s

TRANCHE TARIFAIRE	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF REPAS AU FORFAIT*	TARIF À LA PRESTATION**
1	≤ 700	2,70 €	3 €
2	≤ 900	3 €	3,30 €
3	≤ 1100	3,30 €	3,60 €
4	≤ 1500	3,70 €	4 €
5	≤ 1700	4 €	4,30 €
6	> 1700	4,30 €	4,60 €

* La formule au forfait concerne les élèves qui s'inscrivent au forfait 3, 4 ou 5 jours.

** La formule à la prestation concerne les élèves qui paient leur repas lors de leur passage effectif au self.

Le choix de la formule appartient à l'établissement qui peut proposer des repas au forfait, au ticket ou les deux. Le tarif au ticket repas occasionnel pour les lycées ne proposant que la formule au forfait est de 4,60 €.

Tarif journalier[☆] *hébergement*

TRANCHE TARIFAIRE	QUOTIENT FAMILIAL	LYCÉENS ET APPRENTIS	ÉTUDIANTS
1	≤ 700	8,10 €	10,90 €
2	≤ 900	9 €	12 €
3	≤ 1100	9,90 €	13,10 €
4	≤ 1500	11,10 €	14,40 €
5	≤ 1700	12 €	15,50 €
6	> 1700	12,90 €	16,60 €

* Tarif journalier (2 repas + 1 nuitée avec petit déjeuner)



LOÏG CHESNAIS-GIRARD

Président de la Région Bretagne
Prezidant Rannvro Breizh
Perzident de la Rejion Bertègn

« Nous mettons tout en œuvre pour que les jeunes breton·e·s réussissent leurs années Lycée. Parce que l'égal accès au Bien-manger, tout comme être bien accueilli·e au Lycée, est primordial pour nous, je suis fier que dorénavant, nos tarifs soient solidaires et accessibles à tou·te·s. »

INSCRIVEZ-VOUS À PARTIR DU 1^{er} JUIN

Sans inscription de votre part, le tarif maximum vous sera appliqué
(4,60€ par repas et 12,90€ par nuitée).

bretagne.bzh/dansmonlycee



Besoin d'aide pour vous inscrire ?

CONTACTEZ-NOUS AU 02 23 20 60 00

Campagne de demande de bourse

Mesdames et Messieurs

Merci de prendre connaissance de l'information suivante :

La Campagne de demande de bourse de Lycée 2022/2023 est ouverte.

Afin de vérifier si vous êtes éligible aux bourses, veuillez suivre le lien suivant pour accéder au simulateur :

<https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>

Cette Campagne s'effectue en deux périodes.

La première période est ouverte jusqu'au 6 juillet 2022 inclus et la deuxième période sera ouverte du 1er septembre au 20 octobre 2022 inclus.

La demande doit être formulée directement en ligne sur le portail scolarité services via votre compte EduConnect ou France Connect sur le lien suivant : (voir le flyer en pièce jointe)

<https://teleservices.education.gouv.fr/>

Si vous ne pouvez pas imprimer le dossier de demande de bourse, l'établissement peut vous faire parvenir un formulaire papier à la demande.

N'hésitez pas à contacter le service intendance via l'accueil du lycée au 02 99 83 52 52 ou sinon par mail à l'adresse suivante : restaurant.0352304p@ac-rennes.fr

Cordialement

L'intendance du Lycée Sévigné



COMMENT DEMANDER UNE BOURSE DE LYCÉE ?

DE QUOI AI-JE BESOIN POUR MA DÉMARCHE EN LIGNE ?

De l'identifiant et du mot de passe de mon compte ÉduConnect. Je peux aussi me connecter au moyen de FranceConnect.

Plus d'informations au verso.

Du 30 mai au 6 juillet 2022

LES INDISPENSABLES POUR MA DEMANDE DE BOURSE EN LIGNE



Tout document mentionnant mon numéro fiscal et celui de mon concubin éventuel



L'identifiant et le mot de passe
→ de mon compte **ÉduConnect**
ou
→ mes codes pour me connecter via **FranceConnect**

Plus d'informations au verso



Mon adresse de messagerie électronique

LE DÉROULEMENT DE MA DEMANDE

- 1 Je me connecte à **Scolarité Services** avec mon compte ÉduConnect ou  **FranceConnect** teleservices.education.gouv.fr

Je clique sur "**Mes services / Bourse de lycée**" et j'arrive sur le service.

- 2 Je fais une demande pour :
 - mon enfant qui est en 3^e en collège et qui sera en lycée public à la rentrée 2022 ;
 - mon enfant non boursier déjà scolarisé en lycée public.

- 3 Je consulte le simulateur pour voir si j'ai droit à une bourse.

Toute l'information sur education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité

ÉduConnect

Activez votre compte **ÉduConnect** ou utilisez **FranceConnect** pour profiter du portail **Scolarité Services**.

À QUOI SERT ÉDUCONNECT ?

ÉduConnect est le **compte** qui permet d'accéder aux services numériques des écoles et des établissements pour suivre la scolarité de vos enfants.



Utilisez ce compte :

- 1 identifiant / 1 mot de passe pour tous vos enfants.
- tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).

Accédez par exemple :

- aux **démarches en ligne** comme l'inscription au collège ou au lycée.
- au **livret scolaire** de vos enfants.
- à l'**espace numérique de travail (ENT)**.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Connectez-vous avec votre compte **ÉduConnect** ou avec **FranceConnect** sur **teleservices.education.gouv.fr**

1

Pour activer **votre compte**, vous avez besoin du **numéro de téléphone** portable donné lors de l'inscription de vos enfants.

2

Une fois que **votre compte est activé**, vous accédez aux **services et démarches en ligne** associés à chacun de vos enfants.

DES QUESTIONS ?

Si vous avez des questions sur votre connexion ou une démarche en ligne, la **plateforme d'assistance nationale** est à votre disposition.



En ligne à l'adresse :
assistanceteleservices.education.gouv.fr



Par téléphone au **0809 54 06 06**
du **lundi au vendredi de 8h à 20h**
et le **samedi de 8h à 12h** (heure de Paris)
(prix d'un appel local)



(Tous les documents confidentiels sont à mettre sous pli et à remettre à la rentrée)

NOM : PRENOM : CLASSE :

Date de naissance...../...../..... lieu de naissance..... N° portable élève.....

Régime ☐ externe ☐ demi-pensionnaire ☐ interne Fratrie nombre..... Age.....

Etablissement précédemment fréquenté.....

Personne en charge de l'élève ☐ parents ☐ mère ☐ père ☐ éducateur ☐ foyer ☐ famille d'accueil ☐ autre (à préciser).....**Personne à prévenir**

Père.....tél..... Mère.....tél.....

Autre (à préciser)tél.....

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX OBLIGATOIRESPathologies ☐ asthme ☐ diabète ☐ épilepsie ☐ scoliose ☐ migraine ☐ allergie (à préciser)☐ déficience auditive ☐ déficience visuelle ☐ autres (à préciser).....

Votre enfant suit-il un traitement ? (à préciser)

 Pour toute prise de médicaments pendant le temps scolaire, apporter obligatoirement les médicaments et l'ordonnance à l'infirmerie.

Interventions chirurgicales (à préciser)

Vaccination le vaccin DTP est obligatoire - date du dernier rappel.....  (joindre la photocopie des vaccins)

Nom du médecin traitant n° de tél

Tout retour dans la famille pour des raisons de santé sera fait exclusivement par l'intermédiaire de l'infirmière ou de la vie scolaire. Sauf cas d'urgence (décision de l'infirmière ou autre), la famille sera contactée par l'établissement pour prendre en charge l'enfant blessé ou malade. En cas d'indisponibilité des parents, il sera acheminé vers le centre de soins le plus proche, par le moyen le plus adapté.

Pour les voyages scolaires, l'état de santé de votre enfant nécessite-t-il une prise en charge particulière ?

(traitement, allergie alimentaire, autre...)

☐ oui☐ non

si oui, laquelle ?.....

SUIVI SPECIFIQUE Si votre enfant est nouveau dans l'établissement, joindre la photocopie du dossier (PAI, PPS, PAP, Livret EIP, PPRE) et des bilans.☐ orthophonie ☐ psychomotricité ☐ ergothérapie ☐ psychologique ☐ CMPEA ☐ autre (à préciser)

> si prise en charge sur les temps scolaires, merci d'en informer la vie scolaire au plus tôt

☐ **PAI (Projet d'Accueil Individualisé)**

> si votre enfant a bénéficié d'un PAI dans cet établissement, souhaitez-vous une reconduction à l'identique ?

☐ oui☐ non

> si votre enfant a un traitement, donner les médicaments et l'ordonnance pour l'infirmerie.

☐ **PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) handicap** (à préciser).....☐ **AESH (Accompagnant Elèves en Situation de Handicap)**☐ **PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé)**> troubles spécifiques des apprentissages ☐ dyslexie ☐ dysorthographe ☐ dysgraphie ☐ dyscalculie ☐ dysphasie ☐ dyspraxie> troubles de déficit de l'attention et hyperactivité ☐ TDAH☐ **Livret EIP (Enfant Intellectuellement Précoce)**☐ **PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative)**☐ **Demande d'aménagements pour les examens**

Fait à....., le..... Signature des responsables légaux